

Avenue Cartier Pointe-Claire

Nouveau

DES RUES
INSPIRANTES

Un inventaire
pour passer
à l'action

CATÉGORIE DE RUE

Rue résidentielle et commerciale

LONGUEUR DU PROJET

1,1 km

COÛT TOTAL

5,4 M \$

COÛT PAR KM

4,9 M \$

ANNÉES DE RÉALISATION

2017-2018

AVANT



Photo : Google Street View

APRÈS



Photos : Ville de Pointe-Claire

L'avenue Cartier a été réaménagée en 2017 et 2018 sur 1,1 km entre l'autoroute 20 et le chemin Bord-du-Lac-Lakeshore. S'inscrivant dans la réalisation du [Programme particulier d'urbanisme \(PPU\)](#) pour le village de Pointe-Claire, ce projet vise à rendre plus convivial le principal lien nord-sud entre le pôle commercial de l'autoroute 20 et le cœur du village, un secteur patrimonial, récréatif et commercial. Le projet émanait notamment d'une volonté d'accroître le confort et la sécurité des piétons et cyclistes circulant sur l'axe.



Centre d'écologie
urbaine de Montréal

BÂTIR ENSEMBLE
LA VILLE
ACTIVE

INFRASTRUCTURES PIÉTONNES

L'élargissement des trottoirs et la création de saillies devant le CLSC du Lac-Saint-Louis ont permis de rendre plus conviviale et sécuritaire la traversée des piétons. Des bateaux pavés ont été installés à chacune des intersections.

INFRASTRUCTURES CYCLABLES

La nouvelle piste cyclable bidirectionnelle (côté ouest) a été surélevée et séparée des voies de circulation par une bordure et, par endroits, une bande végétale. Elle permet de relier la Route verte sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore à la piste cyclable située au nord de l'autoroute 20.

APAISEMENT DE LA CIRCULATION

La chaussée prend la forme d'un parcours sinueux et sa largeur a été rétrécie pour diminuer la vitesse des automobilistes. La vitesse de circulation maximale a aussi été réduite de 50 km/h à 40 km/h.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER

L'inclusion d'une bande végétale a permis l'ajout d'arbres et de plantations pour lutter contre les îlots de chaleurs et mettre en valeur la nature dans le paysage du quartier. Un nouveau mobilier a également été installé.

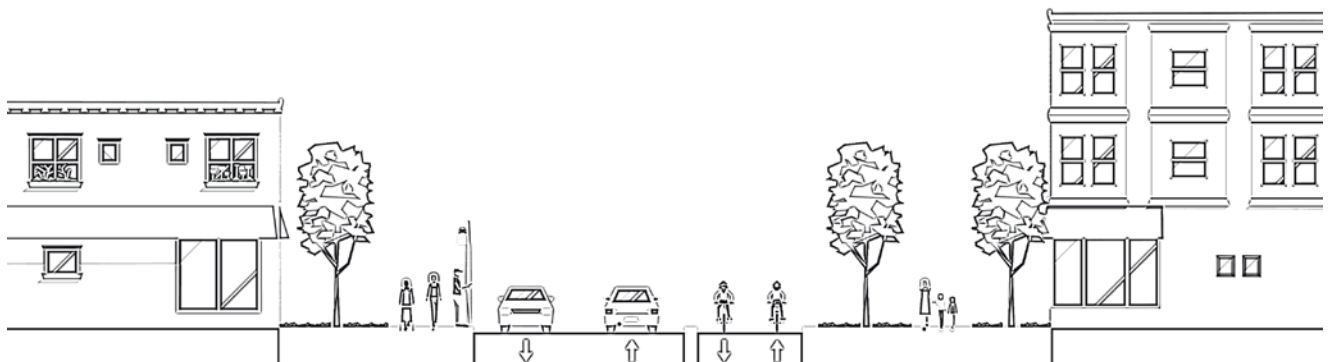
DÉFI RENCONTRÉ : L'ACCÈS AU STATIONNEMENT

La piste cyclable ne rejoint pas le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore comme le prévoyait le plan initial. Les membres du conseil municipal pointe-clairais voulaient assurer un accès aux espaces de stationnements sur rue pour les clients du marché public l'été. La piste est interrompue à l'angle de l'avenue Lanthier.

ÉLÉMENT CLÉ : LE CONCEPT DE RUE CONVIVIALE

Les concepts de rue conviviale et de rue partagée figurent au [Plan particulier d'urbanisme \(PPU\) du village de Pointe-Claire](#), à l'objectif 5.1. : amélioration de la mobilité et de l'accessibilité. Ils apparaissent également dans le [Programme particulier d'urbanisme \(PPU\) du village Valois](#) et le [Plan directeur du réseau cyclable de Pointe-Claire](#).

En coupe, au coin de l'autoroute 20



Chaussée totale : +/- 10 mètres